n°7

Septembre 2019

Forêts privées du Grand Est

- Journal d'information forestière -

Une crise sanitaire majeure

Les aides au renouvellement des peuplements

Dossier technique :

Étudier les stations de sa forêt : une nécessité

FRANSYLVA

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière GRAND EST

EDITO

Est-ce que, comme il y a 33 ans déjà, lors de l'explosion de la centrale de TCHERNOBYL, il est encore possible que le Rhin constitue un rempart contre les cataclysmes ? Laissez-moi vous exposer ce qui m'amène à m'interroger ainsi.
Les forêts françaises et européennes subissent une crise sanitaire sans précédent engendrée par le dérèglement climatique et ses conséquences :

- une succession de stress hydriques majeurs,
- des attaques des ravageurs, notamment le scolyte de l'épicéa et le rougissement des sapins.

Fin 2018, la filière Grand Est et Bourgogne Franche Comté estimait les volumes en épicéas scolytés à près de 900 000 m^3, tandis que FIBOIS Grand Est attend un tsunami de bois dépréciés pour 2019.
Dans le même temps, il est patent que jamais la forêt n'a autant été au centre de l'attention de la société, l'ensemble de nos concitoyens percevant plus ou moins consciemment qu'il s'agit là du dernier écosystème "naturel" à préserver. L'ouvrage "La vie secrète des arbres" est peut-être controversé, il n'en demeure pas moins qu'il a été édité à 1 million d'exemplaires en France et que son auteur est fréquemment invité dans les médias aux horaires de grande écoute.
Cette attention nouvelle va également impliquer une exigence croissante de la nation quant à la qualité de la gestion de cet écosystème.
C'est à ce moment précis que le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation s'apprête à baisser de 15 % les ressources 2020 du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) afin de réaliser des économies d'échelle, alors même que notre établissement a déjà été fortement affecté par des réductions d'effectifs successifs depuis plus de 10 ans.
Comme vient de le rappeler le 6 août 2019 Hervé Le Bouler, représentant Forêt de France Nature Environnement, en participant à une émission sur France Culture : "Pour faire face en forêt au dérèglement climatique, les moyens que donne l'État sont dérisoires".
C'est bien au moment où l'on a le plus besoin de forestiers que l'État décide de faire des économies et qu'il ampute les moyens du CNPF, alors que notre établissement respecte son équilibre budgétaire. Rappelons que le CNPF est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées, soit 3/4 de la forêt française, 23 % du territoire national, excusez du peu !
De l'autre côté du Rhin, les ministres régionaux de la forêt ont demandé au gouvernement fédéral de mettre 800 M € d'aides à la disposition des Länder au cours des 4 prochaines années.
C'est ce qui ressort du "Plan directeur pour les forêts allemandes", convenu le 1er août 2019 dans le cadre de la "Déclaration de Moritzburg". La ministre fédérale de l'agriculture, Julia Klöckner (CDU), a pris acte de cette déclaration. Ces fonds seront mis à la disposition des Länder pour la préservation de la forêt.
Comme en 1986, en 2019, le Rhin semble préserver la France de catastrophes d'ampleur européenne.

Vincent Ott
Président du CRPF Grand Est

Sommaire

3 **Actualités régionales**
Une crise sanitaire majeure :
. Scolytes, rougissement du sapin
. Peste Porcine Africaine : indemnisation des loyers de chasse.

5 **Actualités - Économie**
Le regroupement de propriétaires au sein des Plans d'Actions Sylvicoles.

6 **Économie**
Les aides au renouvellement des peuplements.

8 **Parole aux syndicats**
. **Haute-Marne** : création du parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

10 **Formation**
. Utiliser les guides de stations.
. Inscrivez-vous aux prochains FOGEFOR.

11 **Portrait**
A. de Contenson, propriétaire ardennais.

12 **Autour de nous**
800 propriétaires autour de la maladie de Lyme.

Supplément technique
Étudier les stations de sa forêt : une démarche plus que jamais nécessaire !

FRANSYLVA

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière GRAND EST

Révision des Schémas De Gestion Cynégétique (SDGC) :

Où en est-on ?

Rappelons que les SDGC sont les documents d'objectifs et d'encadrement de l'exercice de la chasse au niveau départemental. En Grand Est, ils viennent presque tous d'être révisés ou sont en cours de révision.

L'ensemble des schémas préconisent un suivi de l'équilibre Forêt Gibier par la mise en œuvre d'indices de changements écologiques tels l'indice phare ou l'indice de consommation de la flore par exemple. C'est pour cela que le CRPF a multiplié ce printemps la mise en place de placettes temporaires pour mesurer l'impact des cervidés sur la végétation.

Lors de ces révisions, vos représentants ont rencontré de grosses difficultés à y faire figurer clairement l'objectif d'équilibre à atteindre, c'est-à-dire l'obtention d'une régénération avec des densités de plants suffisantes, et ceci sans protection. **Seule solution pour que les demandes des forestiers soient prises en considération, faire remonter au niveau régional les dégâts de gibier ainsi que la mise en place de protections.** Des systèmes de télédéclaration sont à l'étude, nous vous en reparlerons.

Dépérissement inquiétant du sapin et hêtre dans le massif vosgien

Les attaques de scolytes sont au centre de l'actualité. Mais un autre phénomène, sans doute plus sournois, se profile dans les massifs vosgien et jurassien : **le dépérissement massif d'essences " objectif "** comme l'épicéa, le hêtre et surtout le sapin pectiné. Ce phénomène est également visible chez nos voisins suisse et allemand. Caractérisé notamment par **le roussissement du sapin**, cette crise sanitaire marque les paysages du piémont, des vallées vosgiennes et du Jura alsacien. Le Président de la Région Grand Est, Jean Rottner, a pu constater les dégâts le mercredi 31 juillet en vallée de la Doller. Une tournée organisée avec le Département de la Santé des Forêts, le 4 juin dernier, confirme bien l'origine de ce phénomène : **le manque d'eau répété depuis maintenant plusieurs années.** L'invasion de scolytes inféodés au sapin a été mise hors de cause, même s'il est vrai qu'en raison d'un affaiblissement des arbres, ces parasites secondaires ont le travail plus facile. M. Antoine Méthia, Vice-Président de Forestiers d'Alsace, alertait déjà la filière lors de son assemblée générale le 4 mai dernier. Les volumes de bois mis sur les marchés sont considérables (la presse nationale parle de 100 000 m³ pour le sud du département du Haut-Rhin) et entraînent une chute des prix. Avec ce constat alarmant, il est difficile pour les forestiers d'imaginer la forêt de demain.

Photo : Camille Vauchelet - CRPF GE © CNPF

Scolytes, toujours et encore ...

Les craintes évoquées dans le précédent numéro étaient malheureusement justifiées : de 900 000 m³ d'épicéas scolytés en Grand Est et Bourgogne Franche-comté fin 2018, on évoque désormais 3 à 4 millions de m³ en projection fin 2019. Le marché est saturé et les cours des bois ont bien sûr chuté. La vente de bois scolyté ne compense généralement pas les coûts de reboisements (ou de régénération naturelle), d'où la nécessité d'aides à la reconstitution *(voir pages 6 et 7)*. Par ailleurs, la filière a pu convaincre l'État de **la nécessité d'une aide au transport**, aide qui permettra d'évacuer les bois, en particulier vers le Sud-Ouest, pour " désengorger " autant que possible le marché. Les différents organismes et intervenants de la forêt privée se sont réunis le 7 août 2019 afin d'envisager les coordinations et les synergies possibles. À suivre donc...

Par ailleurs, **un arrêté du Préfet de Région** en date du 29 juillet 2019 relatif à la lutte contre les scolytes **précise les responsabilités et obligations** des propriétaires. Encore faudra-t-il pouvoir évacuer les bois...

PESTE PORCINE AFRICAINE : Soyons réactifs !

Le rétablissement de la situation dans le périmètre de la zone blanche, délimitée dans le cadre de la lutte contre la Peste Porcine Africaine, ne va pas se faire avant de nombreux mois. Les incidences sont considérables sur la gestion forestière et par là même sur la filière forêt-bois dans le secteur impacté des 3 départements concernés.

Hormis les situations sanitaires d'urgence, les propriétaires forestiers se voient à ce jour **empêchés de procéder aux coupes et travaux indispensables** à la viabilité des peuplements. Sans entrer dans le détail, l'impact des interdictions imposées par la lutte contre la PPA se mesurera en pertes d'exploitabilité, voire en perte complète de peuplements.

Afin de rendre visible cette réalité, mais aussi dans l'espoir de certains assouplissements, **des demandes de dérogations pour procéder à des travaux forestiers indispensables** doivent être introduites systématiquement auprès de l'Administration par les propriétaires concernés ou par leurs gestionnaires. Vos instances FRANSYLVA -UFGE et Syndicats- vous ont sensibilisé sur ce point et vous engagent à y être réactifs. Ces demandes seront autant d'arguments utiles afin d'engager des négociations pour la **création d'un dispositif d'indemnisation** des pertes forestières, à l'instar de celui exceptionnellement mis en place en matière de baux de chasse.

En effet, en concertation avec les Fédérations de chasseurs, nous avons pu obtenir de la part de l'État une **compensation des baisses de loyers de chasse**, conséquence logique de la perte de valeur cynégétique des territoires vidés de leurs populations de sangliers *(voir encadré ci-dessous)*.

Patrice Bonhomme
Président de l'UFGE - FRANSYLVA

Photo : Yoann Gard - CRPF RA © CNPF

Peste Porcine Africaine : Des baisses de loyer de chasse indemnisées aux propriétaires par l'État

Demandé fin avril en concertation avec la fédération régionale des chasseurs par le canal de la DRAAF, le principe de l'indemnisation et ses modalités d'application vient d'être acquis.

L'indemnisation concernera la campagne 2019/20 et les 2 suivantes soit 3 ans, le taux maximal d'indemnisation est fixé à 40 % du loyer plafonné à 50 €/ha/an soit au maximum 20 €/ha/an d'indemnité. Pas de remboursement de sommes < 150 €/an. Paiement sur présentation de justificatifs traçant les consentements sur l'ancien loyer et la baisse accordée.

Votre syndicat vous informera du contenu du décret qui précisera les modalités.

Naissance de FIBOIS Grand Est

En juillet 2018, les 3 anciennes interprofessions : **Valeur Bois** en Champagne-Ardenne (représentée par Laurent Collignon), **Gipeblor** en Lorraine (représentée par Gilles Somme) et **Fibois Alsace** en Alsace (représentée par Pierre Grandadam) ont donné naissance à la nouvelle interprofession **FIBOIS GRAND EST** avec Thierry France Lanord en tant que Président et Sacha Jung en tant que Délégué Général.

FIBOIS Grand Est est une équipe de 20 personnes présentes sur le territoire qui apporte un savoir-faire et une visibilité aux acteurs de la forêt et du bois, de l'amont à l'aval. Parmi les missions de l'interprofession : faciliter le développement économique des entreprises, représenter les intérêts de la filière collectivement auprès des pouvoirs publics, animer des réseaux professionnels.

www.fibois-grandest.com

Anne Bossy vient d'être nommée directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en remplacement de Sylvestre Chagnard.

Ingénieure générale des ponts des eaux et des forêts, Anne Bossy, précédemment en poste en Ile de France, est bien connue des meusiens ayant été directrice départementale de l'agriculture et de la forêt de la Meuse.

La forêt privée lui souhaite le meilleur accueil.

Dernière minute : Nous apprenons que les services de l'État réfléchissent à l'opportunité d'assouplir la nature et les modalités de délivrance des dérogations actuellement délivrées en zone blanche ; ceci permettrait, toujours sous conditions strictes de biosécurité, la réalisation de certains travaux forestiers dans la zone.

UNE RECETTE ALSACIENNE : le Plan d'Actions Sylvicoles

Après l'aménagement d'un réseau de desserte dans des massifs forestiers, il est proposé aux propriétaires d'appliquer un PAS. Il s'agit d'un document de gestion concertée, basé sur le volontariat. Son suivi passe par l'organisation de chantiers annuels de coupes et de travaux réalisés en commun entre plusieurs propriétaires. Les animateurs de la chambre d'agriculture ou du CRPF veillent au grain et les résultats sont là.

En Alsace, la recette fonctionne plutôt bien. Vous prenez un massif forestier privé généralement morcelé et sans accès. Avec le soutien de l'association forestière locale et des communes concernées, vous concevez les infrastructures nécessaires... Il est indispensable, pour conclure le projet, de créer une ASA*. Une fois les aménagements terminés, un document de gestion concerté, appelé "Plan d'Actions Sylvicoles", est proposé aux propriétaires, puis validé en assemblée. Il décrit, dans le périmètre de l'ASA, les grands types de peuplements sans tenir compte de la propriété. Ensuite, des orientations de gestion forestière durable sont définies pour chaque type de peuplement en respectant les mesures règlementaires applicables (Natura 2000, alimentation en eau). Pour finir, les interventions sont déclinées sous la forme d'un programme pluriannuel de coupes et travaux. Chaque année, les propriétaires d'un secteur défini sont informés, par courrier, du projet d'intervention. Sous réserve de l'adhésion d'une majorité, le chantier concerté est réalisé par un opérateur économique ou des propriétaires de façon autonome. Il ne s'agit en aucun cas d'un PSG au sens du Code Forestier. En effet, le propriétaire reste libre d'adhérer ou non à cette démarche.

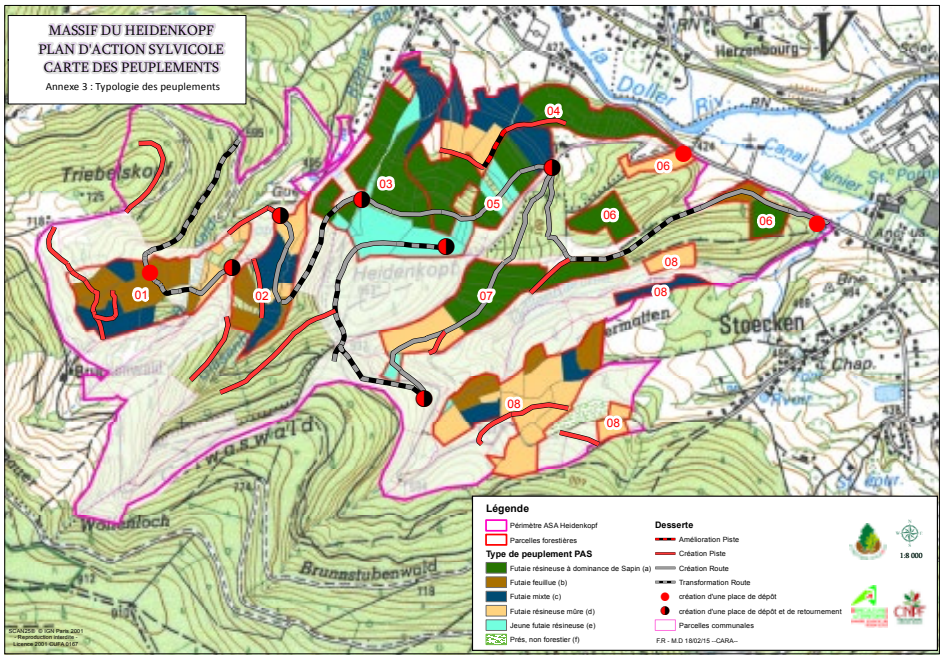

**ASA : Association Syndicale Autorisée, cf. article Forêt Privée du Grand Est n° 4 page 5.*

Des résultats

Les résultats ne se sont pas fait attendre. Pourquoi ? En raison d'une confiance construite sur le long terme par la création de l'ASA, puis lors de l'aménagement du réseau de chemins. Voici quelques exemples :

- **PAS du GURNE - commune de Rimbach-près-Masevaux** (surface : 350 ha)
  - Propriétaires : 343 – 1 300 parcelles cadastrales
  - Période 2013 – 2017 : 6 014 unités mobilisées pour 63 propriétaires sur 184 parcelles cadastrales représentant 46 ha en 5 ans

- **PAS du HEIDENKOPF - commune de Masevaux-Niederbruck** (surface de 155 ha)
  - Propriétaires : 100 – 298 parcelles cadastrales
  - Période 2015-2018 : 3 759 unités mobilisées pour 26 propriétaires, représentant 41 ha en 4 ans

Ces bilans ne tiennent évidemment pas compte des coupes individuelles. Actuellement, l'Alsace compte 14 PAS représentant 2 268 ha pour 1 703 propriétaires. 4 sont à l'étude ou en cours d'élaboration pour une surface de 1 110 ha et 509 propriétaires. Ce n'est qu'à ce prix que le bois peut être mobilisé dans la petite forêt qui reste le vivier à bois régional.

Thierry Bouchheid - CRPF GE
Matthieu Dupeuble - Ch. Ag.

LES AIDES AU RENOUVELLEMENT DES PEUPLE

Pourquoi un tel titre ? Parce que beaucoup de propriétaires forestiers n'y croient pas, ou n'y croient plus ! Le Fonds Forestier National (FFN), supprimé en 1999, a laissé le souvenir d'une aide simple, sécure et stable ; depuis lors, différents dispositifs se sont succédés avec des succès divers.
Le constat est connu : sans un " coup de pouce " de la collectivité, les propriétaires ne seront pas en mesure de faire les investissements forestiers nécessaires, le problème du renouvellement des épicéas atteints par les scolytes en est l'illustration. Aussi, ***la Région Grand Est a pris l'initiative de " refonder " un dispositif incitatif :*** *le seuil d'éligibilité minimale du dossier a été* ***abaissé à 2 ha****, élargissant le champ des bénéficiaires, d'autant que les seuils de surface peuvent être atteints en* ***regroupant plusieurs propriétés****.* ***Et d'autres dispositifs existent****, avec des fonds publics ou privés, au point qu'il est difficile d'être exhaustif ! Voici un résumé des aides disponibles dans la Région Grand Est pour le renouvellement des peuplements médiocres -****et ceci comprend les peuplements touchés par les scolytes ou la chalarose****- par plantation ou régénération naturelle. (Nous n'évoquerons pas ici les aides à la populiculture, voir numéro précédent).*

Pour étudier avec vous les possibilités de financement adaptées à vos parcelles, vous pouvez contacter Patrick Silov-Tepic (CRPF) au : 03.87.31.67.72.

Dispositif	Secteur	Chantiers aidés	Surface de chantier	Aide
Aide de la région Grand Est	Grand Est (*)	Plantation ou régénération naturelle, de toutes essences, dans des peuplements pauvres. La propriété doit disposer d'un DGD** et de la certification forestière	> 2 ha (en maximum 3 îlots > 1 ha)	Près de 40 % du coût total
FA3R	Massif vosgien	Plantation d'épicéa, sapin, douglas ou mélèze (sans mélange), dans des propriétés de moins de 10 ha d'un seul tenant. La propriété doit disposer d'un DGD** ou de la certification forestière	0,5 à 4 ha	500 à 1 500 €/ha
Regiowood II	Lorraine	Préparation des parcelles, plantation (plein ou placeaux) ou régénération naturelle, de toutes essences, premiers entretiens. La propriété doit disposer d'un DGD**	0,5 à 10 ha	1 000 € HT/ha
Plantons Pour l'Avenir	France	Plantation (en plein ou en complément de régénération naturelle), de toutes essences, dans des peuplements " pauvres ". La propriété doit disposer d'un DGD**	> 1 ha	Jusqu'à 75 % du coût des travaux et dans la limite de 3 500 €/ha, sous forme d'une avance remboursable à taux 0 sur 30 ans. Pouvant être complémentaire des autres aides
Reforest'Action	France	Plantation ou régénération naturelle d'au moins 2 essences sur des peuplements endommagés (aléa sanitaire, incendie, tempête...) ou boisements de friches agricoles. La propriété doit disposer d'un DGD**	> 2 ha	De 0,50 € à 1,20 € HT/plant, non remboursable
AMI Dynamic Bois	Territoires spécifiques	Plantation ou régénération naturelle, de toutes essences, dans des peuplements pauvres, en faisant une coupe de bois énergie. La propriété doit disposer d'un DGD** Certification forestière souhaitée.	> 4 ha (en îlots > 1 ha)	40 % du coût total
GIP Haute Marne	Haute Marne	Travaux préparatoires, plantation et régénération naturelle toutes essences, protection gibier, premiers entretiens. La propriété doit disposer d'un DGD**	> 2 ha (en ilots de > 1 ha)	35 à 45 % du coût total

* Pour les dossiers de Champagne-Ardenne, la résidence du propriétaire doit être en Champagne-Ardenne
** DGD : Document de gestion Durable : PSG, RTG, CBPS

Dossier technique

ÉTUDIER LES STATIONS DE SA FORÊT : une démarche plus que jamais nécessaire

Il existe une forte diversité des essences forestières dans le Grand Est. Le sapin et l'épicéa sont très courants dans les Vosges, le hêtre est bien représenté sur les Plateaux calcaires, la chênaie est la formation forestière principale sur les Plateaux de Brie, en Champagne humide ou sur le Plateau lorrain. Cette diversité d'essences dépend des choix sylvicoles, mais aussi et surtout des conditions naturelles c'est-à-dire du climat, d'une part et des conditions locales (géologie, sol, exposition...), d'autre part.

Connaître le milieu naturel, savoir l'interpréter et en déduire les potentialités pour la forêt est une étape incontournable d'une bonne gestion forestière. Dans un contexte de bouleversements climatiques, c'est encore plus fondamental que par le passé.

Qu'est-ce qu'une station forestière ?

Le schéma ci-contre représente une forêt vue en coupe. Il permet de visualiser les peuplements présents, la topographie ainsi que la diversité des formations géologiques et des sols. Ainsi, plusieurs stations, c'est-à-dire des unités homogènes selon ces critères, peuvent être définies. Elles sont numérotées de 1 à 3.

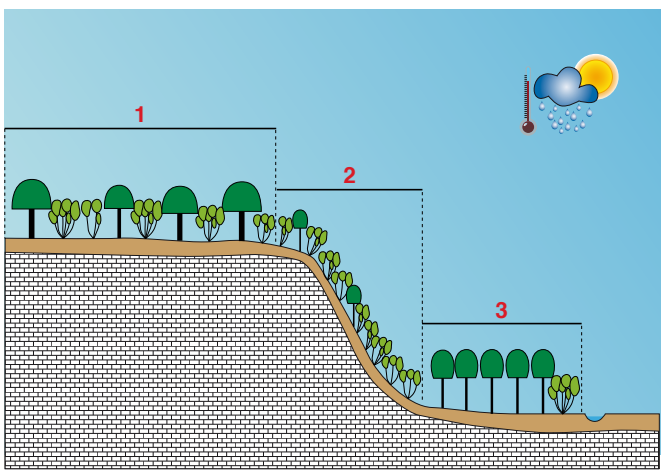

Station	1	2	3
Topographie	Plateau	Versant orienté au sud	Fond de vallée
Géologie	Roche calcaire	Roche calcaire	Alluvions
Sol	Sol profond (90 cm), limoneux en surface et argileux en profondeur. Bonne richesse chimique, bonne réserve en eau.	Sol très superficiel (30 cm), caillouteux. Excès de calcaire dans le sol, réserve en eau très faible.	Sol profond (110 cm), limono-sableux. Bonne richesse chimique, mais excès d'eau (nappe alluviale) à certaines périodes de l'année.
Potentialités	Très bonnes. Station qui convient à beaucoup d'essences. Bonne production.	Très faibles. Seules les essences supportant une forte sécheresse peuvent s'implanter sur cette station. La croissance des arbres y est toujours faible.	Bonnes potentialités pour les essences pouvant supporter un excès d'eau dans le sol.
Essences	Hêtre, chêne sessile, merisier, tilleul, alisier torminal.	Chêne pubescent, alisier blanc.	Peuplier, aulne glutineux.
Intérêt patrimonial	Faible. Faune et flore assez communes.	Important : Présence d'orchidées protégées et d'une flore typique des versants chauds.	Important : Présence d'espèces rares des milieux humides.

Même sur une forêt de petite surface, il est possible d'avoir des variations importantes de stations. En règle générale, plus la géologie et la topographie sont variables, plus la probabilité d'avoir des stations différentes augmente.

Connaître les stations de sa forêt permet de choisir les essences à implanter lors d'un reboisement, ou à favoriser lors d'un martelage. Les stations sont également utiles pour connaître la fertilité des sols et la croissance des arbres. Par exemple, même si le chêne est bien adapté sur toute une forêt, sur certaines stations la croissance sera plus forte alors que sur d'autres, elle sera plus faible.

Au-delà de tous les aspects liés à la production de bois, la connaissance des stations permet celle des habitats et donc du patrimoine naturel de sa forêt. Par exemple, les stations aux sols les plus engorgés accueillent souvent des espèces protégées, aussi bien animales que végétales. Une carte des stations de sa forêt est également un outil permettant de localiser les sols les plus fragiles et d'adapter les opérations de débardage des bois en conséquence.

Comment déterminer ses stations ?

Certaines informations permettant de déterminer les stations sont accessibles sur des cartes. C'est le cas de la géologie ou de la topographie. L'étude de ces cartes indique donc quelles sont les roches présentes sur la forêt à étudier et le relief (plaine, plateau, versant, fond de vallon…) ainsi que l'exposition quand il y a des versants marqués.

Réalisation d'un relevé en Champagne humide pour déterminer la station.

Le travail préalable sur carte doit être complété par des relevés de terrain. Cela passe par l'analyse du sol. Il faut soit réaliser une fosse pour l'observer ou utiliser une tarière pédologique (voir photo) de manière à reconstituer un échantillon de sol. L'opérateur doit étudier un certain nombre de paramètres comme la teneur en argile, limon et sable de la terre, la présence de cailloux dans le sol, ou relever l'existence d'éventuelles taches de couleur rouille dans le sol qui traduisent les excès d'eau à certaines périodes de l'année.

Une attention particulière est portée à la flore du sous-bois. En effet, les plantes présentes sur la station apportent une aide précieuse. Certaines d'entre elles ne poussent que sur des sols bien typés et leur présence indique déjà beaucoup d'informations au forestier. Par exemple, la fougère aigle ne pousse que sur les sols à pH acide qui sont défavorables à certaines essences. De même, l'Anémone hépatique se plait sur les sols secs développés sur roche calcaire.

Une fois toutes les données de terrains collectées, il faut les analyser et réaliser une synthèse. Celle-ci permet de définir les potentialités de la station et de dresser une liste d'essences forestières pouvant s'y implanter et y croître. Cette étape est très technique et nécessite de mettre en œuvre des compétences diversifiées : connaissance du caractère indicateur des plantes, interprétation des paramètres

du sol, mobilisation des informations sur l'écologie des essences forestières... Elle nécessite également un bon esprit de synthèse pour produire des informations opérationnelles et répondre aux attentes concrètes des sylviculteurs.

Pour faciliter ce travail, des ouvrages décrivant les stations d'une région naturelle ont été élaborés. Les régions désormais réunies dans le Grand Est ont été pionnières dans ce domaine et aujourd'hui, nous bénéficions d'une très bonne couverture en catalogues et guides des stations.

Anémone hépatique

Cette plante du sous-bois ne pousse que sur les sols calcaires et secs. Sa présence montre que la station est défavorable pour beaucoup d'essences, en raison de sols présentant un excès de calcaire et ayant une très faible réserve en eau.

Une affaire de spécialiste ?

Même si les guides et catalogues de stations facilitent le travail, leur utilisation optimale nécessite un certain nombre de compétences pratiques en étude des sols et en botanique. Certes, l'analyse des stations n'est pas réservée à des spécialistes, elle nécessite cependant une formation préalable et une pratique régulière.

Un guide comme celui de la Plaine lorraine décrit l'ensemble des types de stations forestières présents dans cette région naturelle. Une clef de détermination permet d'identifier la station observée sur le terrain en répondant à des questions (topographie, caractéristiques du sol, présence de certaines plantes...). Chaque type de station est décrit par une fiche qui rappelle ses caractéristiques, précise ses potentialités, ses atouts et ses contraintes et dresse la liste des essences qui peuvent y être implantées. Un tel document facilite la tâche du forestier en permettant une identification plus simple des stations et en établissant directement la liste des essences adaptées.

En cas de doute sur les potentialités de sa forêt ou avant tout projet de renouvellement, il ne faut pas hésiter à solliciter son gestionnaire à ce sujet ou à faire appel aux conseillers forestiers comme les personnels techniques du CRPF. L'investissement sera très rapidement rentabilisé et les déconvenues évitées.

L'étude des stations est-elle vraiment utile ?

Non, elle n'est pas utile, elle est fondamentale !

De tous temps, les forestiers ont cherché à mieux connaître les potentialités de leurs forêts et à optimiser la gestion. Même si par le passé, l'analyse des stations n'était pas toujours pratiquée, renouveler les peuplements à l'identique mettait à l'abri de mauvaises surprises. Les introductions conséquentes d'essences allochtones (épicéa en plaine, douglas, peuplier...) réalisées ces dernières décennies ont souvent produit de belles réussites... mais aussi conduit parfois à des échecs cuisants. D'importantes sommes auraient pu être économisées par une simple étude des stations avant reboisement, qui aurait montré l'inadéquation entre les potentialités locales et l'essence à implanter. Dans un contexte de climat changeant, l'étude des stations est encore plus importante qu'auparavant. En effet, même les essences poussant bien actuellement ne trouveront pas nécessairement des conditions aussi favorables dans le futur. Par

Quelles essences planter après les épicéas touchés par les scolytes ?

Beaucoup d'épicéas communs ont été plantés en plaine par le passé, même si la faible altitude présentait un facteur de risque pour cette essence. La pullulation actuelle de scolytes confirme malheureusement cela.
Il convient désormais de renouveler des surfaces très importantes (plusieurs milliers d'hectares) sur des stations qui sont parfois très contraignantes (sols superficiels secs sur calcaire, sols argileux calcaires et engorgés...). En effet, l'épicéa a été considéré de manière trop systématique comme une essence réussissant à survivre dans les pires conditions.
Les reboisements à prévoir sur ces sols sont techniquement délicats et choisir des essences bien adaptées est crucial. Il faudra tenir compte des réelles potentialités des stations et non des effets de mode. Vouloir implanter du douglas partout, même là où il n'est pas adapté, risquera de conduire à terme à des problèmes sanitaires analogues.
Autre exemple : le frêne. La chalarose, maladie spécifique de cette essence, provoque de nombreux dépérissements. Il est également nécessaire de bien raisonner le renouvellement des forêts touchées et d'y planter des essences en station qui devront en plus être adaptées au climat futur.

exemple, le hêtre est très présent et pousse bien sur les Plateaux calcaires de notre région, même sur des sols superficiels à très faible réserve en eau. Cela est possible en raison d'un climat caractérisé par des températures pas trop chaudes et de bonnes précipitations qui viennent régulièrement humidifier le sol. Un réchauffement climatique, même modéré pourra déséquilibrer ce système et conduire à des dépérissements conséquents. Ainsi, savoir dès à présent quelles sont les stations fragiles en cas de changement climatique est nécessaire pour anticiper les problèmes à venir et d'ores et déjà orienter préventivement sa gestion.

Grâce au soutien financier de l'État et de la Région, le Grand Est dispose de nombreux outils techniques permettant de mieux identifier les stations forestières. Il convient de profiter de cette chance et de les utiliser à bon escient, pour optimiser la gestion de nos forêts et pour leur permettre de résister au mieux aux changements à venir.

Sylvain Gaudin
CRPF GE

Jeune futaie d'épicéa issue de plantation
Tous les arbres sont morts à la suite d'une attaque de scolytes. Cette station est très humide (nappe à 10 cm de profondeur l'hiver) et cette essence est clairement inadaptée. Avant même les récents problèmes sanitaires, les dépérissements étaient déjà nombreux et les chablis fréquents sur cette parcelle, cette essence ne pouvant pas s'enraciner dans les sols humides.

MENTS EXISTENT BEL ET BIEN !

• **Dispositif de la Région Grand Est**

À tout seigneur tout honneur, le dispositif le plus important est celui de la région appelé " aide à la plantation et à l'amélioration de la valeur des peuplements forestiers ". Il a fallu rendre cohérent les règles propres aux anciennes régions ; le résultat est certes un peu intimidant mais permet de mobiliser des fonds de la Région, de l'État et de l'Europe. Lorsque la valeur d'un peuplement est inférieure à 5 fois le montant HT des coûts de renouvellement, alors l'opération est éligible (valeur du peuplement = somme de la valeur sur pied du peuplement + recette des coupes réalisées dans les 5 ans). Un reboisement d'une seule essence n'est autorisé que pour des blocs de moins de 4 ha. Les travaux préparatoires, plants et plantations, 1ers dégagements sont pris en compte, ainsi que, sous certaines réserves, la protection contre le gibier. Le renouvellement par régénération naturelle est également éligible. Depuis 8 mois, 400 k € ont été engagés. **Contacts :**
Alsace : margaux.lebecque@grandest.fr
Lorraine : ddt-seaf-bf@vosges.gouv.fr
Champagne-Ardenne (en fonction du département) :
ddt-se@ardennes.gouv.fr
ddt-seepr@marne.gouv.fr
ddt-seaf-bdrf@aube.gouv.fr
frederic.larmet@haute-marne.gouv.fr

• **FA3R**

Créé sous l'impulsion du CRPF et de l'interprofession, le Fonds d'Aide à la Reconstitution de la Ressource Résineuse FA3R est destiné aux petits propriétaires du Massif Vosgien et de la Vôge. Financé par la filière utilisatrice, il finance jusque 1 500 €/ha le reboisement en résineux des petites parcelles. 70 propriétaires pour environ 100 ha en bénéficient chaque année. **Contact :** kevin.girot@fibois-grandest.com

• **Regiowood II**

Depuis la fin du printemps, une aide simple et pratique, issue d'un programme européen Regiowood II avec le concours de la Région Grand Est, est en place pour le renouvellement des forêts de Lorraine. Les travaux éligibles sont plutôt orientés vers l'utilisation d'outils innovants pour une préparation du sol soignée et de qualité. L'aide peut également être fléchée vers le renouvellement des peuplements sensu stricto. Le programme se termine fin 2020. **Contact** : kevin.girot@fibois-grandest.com

• **Plantons pour l'avenir**

Cette organisation à but non lucratif constitue un fonds solidaire, grâce aux dons d'entreprises et de particuliers effectués dans le cadre du mécénat. Ce fonds permet une avance remboursable (sur 30 ans à taux 0), mise à disposition des propriétaires forestiers ayant besoin d'une trésorerie immédiate, pour réaliser leurs travaux de (re)boisement et d'entretiens. Ce sont désormais plus de 1 100 ha de (re)boisement partout en France, chez 190 bénéficiaires qui ont pu être accompagnés. **Contact** : contact@plantonspourlavenir.fr ou tneveu@plantonspourlavenir.fr

• **Reforest'Action**

Entreprise à vocation sociale, Reforest'Action finance de 50 % à 150 % du prix HT du plant dans la limite de 1,20 € HT/plant.
Dans le Grand Est, ce sont 70 000 plants qui ont été financés sur environ 47 ha.
La diversité d'essences plantées, le maintien de l'état boisé sur 20 ans minimum sont exigés.
Contact : projetsforestiers@reforestaction.com

"Les chantiers de reboisement en particulier après scolytes peuvent être aidés dès 2 ha, au besoin en regroupant plusieurs propriétés,

• **Dynamic Bois**

Il s'agit d'un programme de l'ADEME visant, par divers financements, à conforter la mobilisation du bois énergie. Décliné sous le nom de Macobois en Champagne-Ardenne, Accroimob en Lorraine, Fibalsace en Alsace, il permet dans certains territoires de la Région, le financement du renouvellement de peuplements médiocres. Les derniers dossiers doivent arriver en tout début d'année 2020. **Contacts :**
Alsace : cedric.luneau@fibois-grandest.com
Lorraine, Champagne-Ardenne : hugues.michaut@fibois-grandest.com

• **GIP Haute-Marne**

Ce fonds d'aide à l'investissement dédié au développement économique et à l'aménagement du territoire en Haute-Marne finance les plantations et régénérations naturelles, avec les travaux préparatoires et les 1ers entretiens jusqu'à 35 % du coût (voire 45 % du coût dans le Nord du département).
Contact : frederic.larmet@haute-marne.gouv.fr

Stéphane Asaël, Philippe Laden
CRPF GE
Lucie Richert - Fibois GE

ENTRE BOURGOGNE ET CHAMPAGNE, création d'un 11ème parc national

Lancé le 5 juillet 2009, par le 1er Ministre François Fillon, suite au Grenelle de l'environnement, ce 11ème parc national deviendra une réalité le 1er novembre 2019.
Il a fallu 10 ans de travaux, de concertation, de négociation et de consultation au travers de très nombreuses réunions pour faire émerger un projet dont la forêt en est la raison d'être. Fransylva par ses syndicats de Haute-Marne et de Côte d'Or a été très actif pour que les intérêts des propriétaires forestiers privés soient pris en compte.

Photo : Louis-Adrien Lagneau © CNPF

Ce projet de parc s'inscrit dans une double politique nationale :

- préserver la biodiversité en renforçant le réseau français et européen d'aires protégées.
- accompagner la revitalisation des territoires ruraux par l'émergence de nouveaux modèles économiques et de gouvernance.

Il a pour ambition de permettre dans des territoires sans perspective de :

- structurer l'organisation spatiale du Parc national avec son cœur, où l'objectif de préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager est prioritaire tout en maintenant des activités économiques viables et durables, et le reste du territoire appelé " l'aire d'adhésion " où les actions menées sont basées sur du partenariat.
- rédiger un projet de territoire pour les 15 premières années qui suivront la création du Parc national, " la charte ".

L'espace du cœur

Pour concilier préservation des patrimoines et maintien de la vocation économique et sociale du territoire, 3 principes ont piloté la constitution du cœur :

❶ ne pas y intégrer des surfaces dont la finalité ne concoure pas au caractère du Parc national (par ex : les grandes cultures, les infrastructures). Les villages ont également été sortis du périmètre du cœur.

❷ la recherche de continuité écologique et géographique et de compacité, pour former un ensemble fonctionnel et une unité de gestion homogène, en s'appuyant essentiellement sur les massifs domaniaux.

❸ la conservation d'un ensemble représentatif des principaux patrimoines du cœur : d'habitats forestiers diversifiés, des marais tufeux et de sources de cours d'eau, d'éléments de bâti patrimonial comme des abbayes, et sur un certain nombre de lisières, de prairies permanentes, parfois à valeur patrimoniale.

La participation active et constructive de la forêt privée haut-marnaise au cours des négociations pour la définition du cœur et l'élaboration de la charte a répondu aux 3 principes suivants :

❶ l'exclusion systématique des petites parcelles privées en périphérie du périmètre du cœur en l'absence d'enjeux patrimoniaux connus. Dans le cas de propriétés de plus grandes surfaces et lorsqu'elles ne sont pas dans un corridor entre 2 ensembles forestiers, des découpages ont pu être faits afin de ne pas intégrer les forêts entières.

❷ le respect des modes de gestion forestière et l'encadrement des travaux sur la base du bon sens. Tout au long de la construction de la charte, nous avons fait valoir que le bon état de conservation des patrimoines naturels (forêts anciennes, marais tufeux, es-

Quelques chiffres

- 127 communes dans la zone d'adhésion.
- le coeur du parc national couvre une surface de 56 614 ha à 95 % forestier. Dans cet ensemble, les forêts privées représentent 4 390 ha (soit 7,7 % de la surface totale du coeur), les forêts domaniales 29 645 ha et les forêts communales 19 894 ha.

pèces sensibles telles que la cigogne noire, ...) et culturels (vestiges archéologiques) était le fruit d'une gestion raisonnable et durable. L'expérience acquise avec PEFC a permis d'argumenter nos points de vue et par le dialogue d'obtenir que nos bonnes pratiques deviennent les règles applicables dans le cœur du Parc national sans aller au-delà.

❸ la recherche systématique de l'équilibre forêt gibier pour préserver le capital forestier.

Quelles incidences pour la forêt privée dans le cœur du Parc national ?

Ce qui a été obtenu :

- la mise en place d'îlots de sénescence ou d'îlots de vieillissement n'est obligatoire que dans les forêts domaniales. En forêt privée, nous avons fait valoir nos engagements PEFC, qui demandent que soient maintenus 2 arbres à forte valeur biologiques à l'hectare.

- ne font l'objet d'une autorisation du Parc national que certains travaux jugés les plus impactants pour les patrimoines, le régime des eaux ou encore les paysages, mais non les travaux d'entretien courant. Le frein administratif est donc limité. Il sera de notre devoir de construire avec l'établissement public une procédure la plus souple possible pour les cas relevant d'une autorisation.

- de même pour les coupes. Seules certaines coupes relèveront d'une autorisation préalable du Parc national. Ne sont pas concernées les coupes d'amélioration.

- pour nos forêts privées, le recours au résineux peut être une réponse au choix du propriétaire ou en cas de relais de production. Si à l'échelle du cœur, la surface enrésinée à l'échéance de la charte (2034) ne devra pas être supérieure à 10 %, cette contrainte ne portera que sur la forêt domaniale.

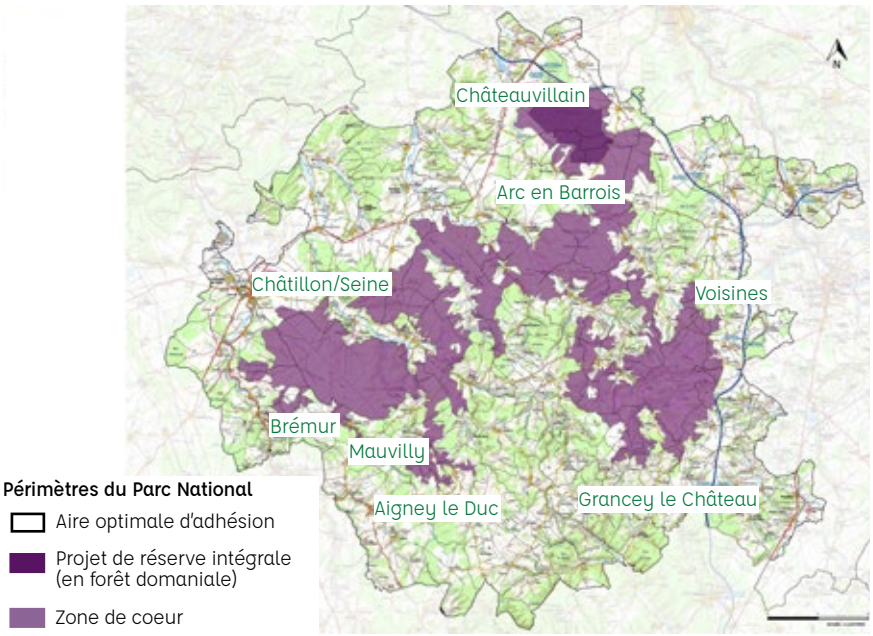

Localisation du parc national entre Bourgogne et Champagne - Source : GIP du futur parc national

- dans le Code de l'environnement, les forêts privées disposent d'un statut particulier. À la différence des plans d'aménagement des forêts publiques, les Plans simples de gestion ne sont pas soumis à l'approbation du Parc national. Seuls les Schémas régionaux de gestion sylvicole doivent être rendus compatibles avec la charte du Parc national. Pour anticiper les éventuelles divergences, les CRPF Grand Est et Bourgogne - Franche Comté ont engagé un travail avec le GIP pour élaborer des annexes vertes " Parc national " qui permettront d'agréer les PSG concernés sans difficulté administrative. Le propriétaire reste donc maître de choisir le traitement sylvicole qu'il veut appliquer à sa forêt qu'il soit irrégulier ou régulier.

Face à cette présentation qui décrit les mesures dérogatoires qui s'appliqueront dans les forêts privées du cœur du Parc national, 2 règles s'imposeront aux forêts et à leurs propriétaires quel que soit leur statut :

- la recherche d'un accroissement des diamètres d'exploitabilité pour la récolte d'arbres mûrs en futaie irrégulière et lors des coupes de régénération en futaie régulière conformes aux Directives régionales d'aménagement et aux Schémas régionaux d'aménagement. Bien que non applicables à la forêt privée, les règles de gestion couramment usitées y font souvent référence. Cette contrainte reste donc limitée.

- l'intégration d'une propriété dans le cœur d'un Parc national la grève d'une servitude d'utilité publique. En tant que propriétaire foncier, ce point est dommageable bien qu'on ne puisse pas quantifier le poids de cette disposition. Pour en permettre le suivi dans sa Charte, le Parc national s'est engagé à mettre en place un observatoire de la forêt, y compris du foncier.

Dominique Barthélemy
Fransylva Haute-Marne

Formation

Le guide des milieux forestiers de la Plaine Lorraine

Comment utiliser le guide pour le choix des essences de reboisement sur les plateaux de la plaine lorraine, tel était le sujet du programme " Rencontrons-Nous ". Cette formation, qui a réuni 22 propriétaires a eu lieu le 24 mai 2019 dans la forêt de Philippe Mantz, à Guermange en Moselle.

Scolytes, chalarose, dépérissement du sapin... la question du renouvellement rapide de certains peuplements dans la perspective des changements climatiques se pose de façon cruciale, et dans la réflexion les guides pour le choix des essences constituent des outils essentiels.

Animée par Maren Baumeister et Stéphane Asaël du CRPF Grand Est, l'après-midi débute par des généralités sur la notion de station forestière, de sol, de climat, des contraintes abiotiques pour les arbres... Devant une assemblée attentive, un atelier participatif a permis de se familiariser avec la notion de texture d'un sol grâce aux " boîtes à texture ". Toucher une texture, pour différencier les argiles des limons n'est pas chose aisée !

Le groupe s'est ensuite exercé à extraire du sol, sous un peuplement forestier, des carottes pour dresser un profil de sol. Outre la texture, d'autres critères entrent en ligne de compte pour pouvoir identifier la station : l'humus, la profondeur du sol, la présence de taches d'hydromorphie, la présence de calcaire... et bien entendu la végétation herbacée qui a permis au groupe de faire un peu de botanique !

Étape ultime de l'exercice, la démarche d'identification de la station forestière grâce aux clefs contenues dans le guide nous amènent jusqu'aux essences conseillées pour le reboisement *(voir dossier technique)*. Bien entendu, les problématiques liées au climat ont animé les discussions avec des réflexions de fond parfois très pertinentes sur l'actualité. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle journée consacrée cette fois-ci aux plateaux calcaires.

Stéphane Asaël
et Maren Baumeister - CRPF GE

Photo : Stéphane Asaël - CRPF GE © CNPF

Boîtes à texture.

FORMATIONS FOGEFOR

N'hésitez plus et inscrivez-vous aux prochains cycles de formation FOGEFOR

Massif Vosgien : **Les sylvicultures dans le massif vosgien, au regard du changement climatique et du déséquilibre sylvocynégétique**
5 jours (1 vendredi/mois) à partir du 13/09/2019

Aube (perfectionnement) **Les dossiers en évolution : populiculture, chênaie, acacia, équilibre sylvocynégétique**
4 jours (1 vendredi/mois) à partir du 13/09/2019.

Aube Marne (perfectionnement) : **Les nouveaux outils au service de la gestion, les techniques d'évaluation du patrimoine...**
4 jours (1 vendredi/mois) à partir du 20/09/2019.

Marne / Haute-Marne
8 jours (1 vendredi/mois) à partir du 18/10/2019.
et **Meuse**
8 jours (1 vendredi/mois) à partir du 20/09/2019.
Acquérir les connaissances de base, sylvicoles (résineux et feuillus) et administratives.

Coûts : entre 100 et 200 €/pers. (ou gratuit en Lorraine sous réserve d'obtention des financements)

Pour inscription ou renseignement :
Béatrice Molinier - ☎ 03.26.65.18.25
ou site internet du CRPF Grand Est, onglet "Formation".

La région Grand Est est couverte par ces guides sur la majeure partie de son territoire et ils peuvent être téléchargés sur le site du CRPF Grand Est **https://grandest.cnpf.fr/** onglet Formation et information puis fiches-et-guides-techniques.

Portrait

A. de Contenson, sylviculteur ardennais, président de coopérative

Arnaud de Contenson est gérant d'un important groupement forestier situé dans les Ardennes, jouxtant la Belgique. La forêt se trouve dans la zone dite "blanche" de la peste porcine africaine, concernée par les mesures de restriction. Il est par ailleurs président de la COFA[1], et à ce titre a une vue globale de la filière.

Présentez-nous la forêt dont vous êtes le gérant, est-elle dans votre famille depuis longtemps ?

Elle a été achetée en 1836 par l'un de mes aïeux ardennais, et est restée dans la famille de ma mère depuis lors ; les 522 ha sont en groupement forestier familial avec 15 porteurs de parts, et 35 si on se projette dans le futur ; faire fonctionner un tel groupe n'est pas difficile si les porteurs manifestent de l'intérêt, et c'est le cas.
Par contre les choix sylvicoles sont désormais difficiles à prendre : à partir d'un taillis-sous-futaie chêne-hêtre au 19ème siècle (devenu vieillissant et à dominante hêtre un siècle plus tard), il a été décidé en 1970 d'opter vers un rajeunissement du massif, et afin d'en assurer le financement et un flux de trésorerie plus régulier, de réaliser des plantations majoritairement résineuses, épicéas puis Douglas sur 37 % de la superficie. Ce choix était judicieux à l'époque, mais aujourd'hui, le scolyte nous attaque de plein fouet, et l'impact des cervidés et chevreuils est considérable. Je réfléchis avec nos actionnaires et la COFA sur les objectifs du prochain plan de gestion, je souhaite favoriser les peuplements mélangés, mais j'avoue que je n'y vois pas encore clair, pour prendre en compte les évolutions climatiques, les maladies et le gibier.

Quel lien entretenez-vous avec cette propriété, et comment vivez-vous les mesures d'interdiction ?

J'y allais régulièrement avec mon oncle et je continue, j'en ai besoin ; j'y suis tous les mois pour suivre les travaux avec un ouvrier forestier passionné. Tous les ans, j'y passe quelques jours pour parcourir les diverses parcelles, faire quelques travaux forestiers moi-même. Tout m'intéresse, en particulier regarder comment la forêt évolue, comment les différentes essences réagissent après des travaux, c'est passionnant. L'opinion publique ignore qu'il faut faire un minimum de travaux pour obtenir la forêt qu'elle veut voir.

"En forêt, tout m'intéresse. Voir comment les différentes essences réagissent, la gestion, jusqu'à l'organisation de la coopérative."

Dans le cas de la PPA, je comprends la plupart des mesures prises par l'Administration, mais il faut au plus tôt autoriser les propriétaires à faire les travaux nécessaires sinon, cela coûtera très cher pour tout le monde.

Vous êtes président de la COFA, quelles sont selon vous, les évolutions nécessaires pour les propriétaires forestiers ?

L'important est de faire fonctionner les équipes au plus près des propriétaires, provoquer des synergies, mutualiser les compétences et les moyens afin d'offrir plus de services aux adhérents. C'est pour cela qu'avec 3 autres coopératives qui partagent les mêmes valeurs de transparence vis-à-vis des propriétaires forestiers, nous avons créé LIGNEO[2]. Notre travail en commun nous a tous fait grandement progresser ces dernières années. Professionnellement, j'assure des missions opérationnelles en entreprise pour les aider à se développer, et suis donc très sensible à ces sujets. Autre point important, il faut faire évoluer les modes de vente ; le marché du bois est désormais mondialisé, ce qui le rend erratique, alors que la gestion forestière demande stabilité et continuité : il faut donc renforcer les liens entre les producteurs que nous sommes et les industries de notre région et que nous souhaitons voir rester. Voilà pourquoi, avec la COFA et LIGNEO, certes nous conservons les ventes en bloc et sur pied, mais nous mettons l'accent sur les ventes par contrat d'approvisionnement auprès de ces industries.

Propos recueillis par
Philippe Laden

[1] **COFA** : Coopérative Forestière des Ardennes regroupant 1 350 coopérateurs.
[2] **LIGNEO** : Union de 4 coopératives forestières des Hauts de France et du Grand Est pour en particulier mettre en commun la commercialisation des bois.

Vosges : 800 propriétaires à la conférence sur la maladie de Lyme

Photo : Pascal Charroy

Forestiers privés des Vosges et son association locale de Rambervillers à Dompaire organisaient, en liaison avec le collectif Lyme Team, une conférence intitulée "Maladie de Lyme, un fléau pour les forestiers" à Thaon-Les-Vosges le jeudi 11 avril 2019. On le sait, la maladie de lyme touche beaucoup de personnes, en particulier les forestiers et le monde de la filière, bûcherons, débardeurs...Mais beaucoup de malades s'interrogent sur les traitements pratiqués, le nombre de participants à cette conférence -800 personnes- en est la preuve.

Il n'y a plus de réunion forestière sans quelques mots sur cette maladie, les propriétaires échangent leurs craintes, leurs expériences, et beaucoup d'informations circulent. C'est pourquoi, l'association forestière locale de Forestiers Privés des Vosges "Rambervillers à Dompaire", a pris l'initiative d'une réunion d'information sur ce thème. ***"Nous savons que c'est un réel problème dans notre région, il ne s'agit pas de polémiquer, nous voulons rassurer et informer"*** a précisé, lors de son introduction, Roger Perrin, président de Forestiers Privés des Vosges Fransylva. Le conférencier principal était Christian Perronne, chef du service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital de Garches, et spécialiste international des maladies vectorielles à tiques. Durant 3 heures, le professeur a décrit la maladie, a expliqué son fonctionnement, les symptômes, les méthodes de traitements utilisées. C'est une maladie compliquée, pouvant provoquer des pathologies très diverses. Certaines formes guérissent toutes seules, ou avec quelques semaines d'antibiotiques, d'autres sont très handicapantes, et il y a des cas de porteurs sains.

La conférence a ensuite laissé place à un échange avec la salle, de nombreuses questions ont été posées. Certains sont venus dans l'espoir d'avoir une réponse claire à leurs maux. Or le traitement doit souvent être adapté à la personne. Il y a autant de traitements que d'individus, ce qui complique les soins.

Madame Colom-Bisbal, coprésidente du collectif Lyme Team, et malade depuis de nombreuses années est venue témoigner de son parcours, de ses souffrances qui sont loin d'être terminées malgré un suivi adapté. De nombreux participants se sont reconnus dans son discours.

Les autorités médicales n'ont pas toujours pris en compte l'importance du problème, mais cela est en train de changer : la mauvaise sensibilité des tests sérologiques semble un fait partagé par une grande part de la communauté scientifique.

Vous retrouverez la conférence sur Youtube "la maladie de lyme, un fléau pour les forestiers", le reportage dure 2 h 50.

Chacun peut participer à l'évolution de la connaissance de la maladie : programme CITIQUE (INRA).

Un kit de collecte peut être fourni : ***https://www.citique.fr/***

Michèle Flambard - CRPF GE

Gilbert Vallageas

Nous avons appris le décès de Gilbert VALLAGEAS, technicien au CRPF de Moselle pendant de longues années. Il nous a quitté le 7 juin dernier après un bref mais rude combat contre la maladie. Il venait d'avoir 68 ans.

Didier Daclin
Président Fransylva 57

Télétransmettre votre PSG. Prêt ? Cliquez !

Comme annoncé dans les précédents numéros, la télétransmission d'un plan simple de gestion est aujourd'hui accessible sur le site internet **laforetbouge.fr** dans la rubrique "démarches en ligne". Pour tester ce nouveau service, ***nous cherchons des volontaires***. Le technicien du CRPF sera en appui -non pas pour rédiger votre document- mais pour vous accompagner lors de la saisie. Contactez-nous au 03.26.65.18.25.

CRPF GRAND EST
41 av. du Général de Gaulle-57050 Le Ban St-Martin
E-mail : grandest@crpf.fr
Directeur de la publication : Alain Lefeuvre
Rédacteurs en Chef : Philippe Laden

Graphiste : Musiconair
Mise en page : Béatrice Molinier
Imprimerie : L'Huillier SA - Florange (57)
Photo couverture : Rougissement du sapin vosgien - Thierry Bouchheid © CNPF

Numéro tiré à 18 000 exemplaires
ISSN 2555-4654
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution
Labellisé Imprim'Vert

Le Journal d'information forestière La forêt privée du Grand Est est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière du Grand Est et par l'UFGE. Il vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées.